

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN**ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023**

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

Absent : M. ARENAS

Secrétaire de séance : Mme DARSAUT

23 – 132 - REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON VALEUR (ARRÊTÉES À LA DATE DU 05/07/2023)

Rapport présenté par Monsieur LABORDE, maire-adjoint :

Le Comptable public informe le Conseil municipal qu'il ne peut recouvrer des créances concernant les budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement pour des dossiers pour lesquels toutes les recherches sont vaines et les actions en recouvrement infructueuses.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres sur les bases suivantes (listes 4689481112, 4719118512, 4763130012, 4771750012, 4935910512, 5067580112, 5409030112, 5729310112, 5792950212, 5794360512, 5849020112 assainissement et listes 4689690412, 5409031412, 5409031512, 5849030112 eau) :

EXERCICES	BUDGET EAU Reste dû	BUDGET ASSAINISSEMENT Reste dû
2016	66,55 €	88,20 €
2017	663,42 €	627,35 €
2018	2 342,90 €	2 285,88 €
2019	2 088,48 €	2 035,59 €
2020	160,21 €	1 728,75 €
2021	79,30 €	1 101,09 €
2022		0,02 €
TOTAL	5 400,86 €	7 866,88 €
		13 267,74 €

Les mandats correspondants seront établis à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » des budgets eau et assainissement.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 8 novembre 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les admissions en non-valeur présentées.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Publiée le

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

